



Paieiment des dettes suite à un divorce

Par **titecoco66**, le **12/07/2008** à **11:06**

en instance de divorce, nous avons des dettes à rembourser. normalement c'est 50/50 puisque nous étions sous le régime de la communauté de biens.

mon mari gagne 500 euros par mois.

est-ce légal de lui faire payer 260 euros par mois, en sachant qu'il vit en concubinage avec une personne qui a des revenus normaux?